



TARIFS au 1er novembre 2023*

des prestations et activités proposées par le
Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n° 23-XX

*sous réserve d'entrée en vigueur différente selon les tarifs

SOMMAIRE

I - PRESTATIONS DE SERVICES

1	TELEASSISTANCE	3
2	PORTAGE DE REPAS	3

II - ACTIVITES DU SERVICE DU BEL AGE

1	Adhésion SERVICE au BEL AGE	4
2	Repas Villa Marie	4
3	Informatique	4
4	Thé Dansant	5
5	Activités Générales	5

Date d'entrée en vigueur : 01/09/2023 (Délibération n° 23/20 du 19/06/2023)	
Tarif journalier payé par les administrés	10,00 €
Tarif journalier payé par le CCAS	10,55 €

2 - PORTAGE DE REPAS

Tarif abonnement mensuel 8 € (Décision D/08-19 du 19/12/2019)

1 - TELEASSISTANCE

I - PRESTATIONS DE SERVICES

II - ACTIVITES DU SERVICE AU BEL AGE

1 - ADHESION Service au Bel Age

Date d'entrée en vigueur : 01/11/2023	
Tarif annuel réglé par les administrés	Tarif annuel réglé par les "hors commune"
Gratuit	36,00 €

2 - REPAS VILLA MARIE

Date d'entrée en vigueur : 01/09/2023 (Délibération n° 23/32 du 28/08/2023)	
Tarif du repas réglé par les adhérents	Tarif de la prestation individuelle réglé par le CCAS
10,00 €	10,00 €

3 - INFORMATIQUE

Date d'entrée en vigueur : 01/09/2023 (Délibération n° 23/31 du 28/08/2023)	
Tarif horaire réglé par les adhérents	Tarif horaire réglé par le CCAS
4,00 €	4,50 €

Tarif pour les accompagnants	
Date d'entrée en vigueur : 01/11/2023	
moins de 3 ans	0
de 3 à 5 ans	6
de 6 à 10 ans	8
de 11 à 17 ans	10

Tarif pour les adhérents	10,00 €
Date d'entrée en vigueur : 01/11/2023	
Tarif pour les adhérents "hors commune"	12,00 €
Date d'entrée en vigueur : 01/11/2023	

Grille tarifaire de la 1/2 journée avec restauration

5 - ACTIVITES GENERALES

Tarif d'entrée réglé par les adhérents	8,00 €
Date d'entrée en vigueur : 01/11/2023	
Tarif d'entrée réglé par les adhérents "hors commune"	10,00 €
Date d'entrée en vigueur : 01/11/2023	

4 - THE DANSANT